

Thème 3 : La IIIe République (1871-1914)

Doc.1 : Evolution des rapports de force politique au Parlement



Doc.3 : Les libertés républicaines

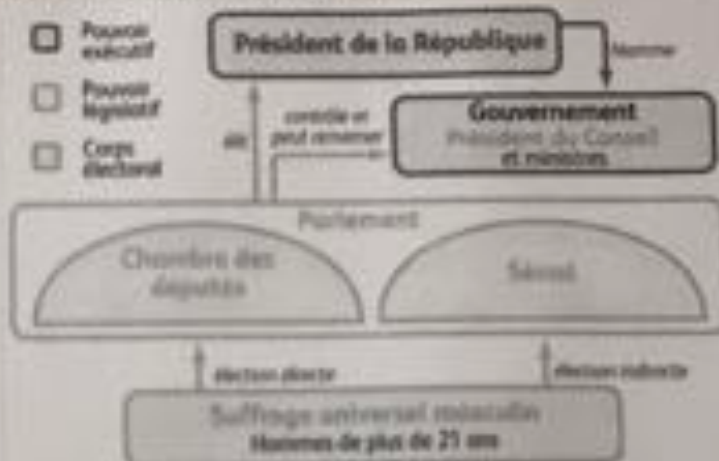
1. La presse

Art. 2 - L'impression ou la diffusion sans licence [...] est interdite.
 Art. 3 - Tout journal ou tout périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par le parlement de la République.
 L'Etat n'a aucun droit de censure.

2. Le droit syndical

Art. 1 - Les associations ou corporations professionnelles, autres que celles de droit public, sont reconnues.
 Art. 2 - Les associations professionnelles ont le droit de se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.
 Art. 3 - Les associations professionnelles ont le droit de se constituer pour défendre leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Doc.2 : Une constitution républicaine



Adoptée en 1875, cette constitution instaure la IIIe République dans le cadre d'un régime parlementaire.

Constitution

Constitution de France - Texte intégral de la Constitution de la République de France en vigueur depuis le 4 septembre 1958.

Texte intégral de la Constitution de la République de France en vigueur depuis le 4 septembre 1958.

Texte intégral de la Constitution de la République de France en vigueur depuis le 4 septembre 1958.

Texte intégral de la Constitution de la République de France en vigueur depuis le 4 septembre 1958.

Texte intégral de la Constitution de la République de France en vigueur depuis le 4 septembre 1958.

1) A l'aide du doc.1 et 2, montrez que la République s'inscrit en France entre 1870 et 1914.

On peut voir sur le document 1 que le nombre de Républicains modérés a augmenté entre 1871 et 1881 (de 39 en 1871 et 41 en 1881). De plus la Constitution est votée en 1875. Ce qui encadre la IIIe République.

2) Selon le doc.2, dans quelle mesure peut-on dire que la IIIe République est démocratique ?

La IIIe République est démocratique car le peuple a le pouvoir puisqu'il élit directement le Parlement.

3) A partir du doc.3, montrez que le Parlement est au cœur de la vie politique de la IIIe République. Selon vous, pour quelles raisons, le pouvoir exécutif (Président de la République et Gouvernement) est-il aussi réduit ?

Le Parlement détient le pouvoir législatif. De nombreuses lois ont été votées sous la IIIe République.

4) A l'aide du doc.3, identifiez les libertés qui sont garanties sous la IIIe République.

- Liberté d'expression via la Presse
 - Liberté individuelle via le droit syndical et de regroupement

5) Pourquoi la liberté de la presse est-elle indispensable dans une démocratie ?

Elle est indispensable car elle garantit les différentes opinions du peuple.